

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence d'Éric LYOBARD, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Éric LYOBARD, Annie PASCAL, Georges ROMÉO, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Nicolas ARMAND.

Membres absents : Guillaume VELT.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Secrétaire de séance : Nicolas ARMAND

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2023*
- *Publication des procès-verbaux du conseil municipal*
- *Coupe forestière*
- *DECI - demande de subvention*
- *Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*
- *Participation du budget annexe vers le budget principal*
- *Délibération autorisant le maire à signer une convention pour le déneigement*
- *Subvention classe de mer pour l'école de Séderon*
- *Point sur la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon*
- *Point sur le raccordement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du quartier de La Saulce*
- *Mise à disposition de la salle communale et prêt du matériel communal*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2023

Éric Lyobard demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance. Georges Roméo estime qu'il y a eu un manque d'information sur le projet d'aménagement d'un espace public, qu'il aurait souhaité avoir plus de détails sur l'aménagement des lieux avant de voter la délibération. Éric Lyobard répond que cela ne concerne pas la rédaction du procès-verbal. Il explique que ce sont les artisans qui ont fait des propositions d'aménagement. Il donne lecture du devis.

Vote POUR « 4 », Vote CONTRE « 1 » Georges Roméo, ABSTENTION « 0 »

Publication des procès-verbaux du conseil municipal

Éric Lyobard informe que conformément à la loi, depuis le 01 juillet 2022, le procès-verbal doit être publié dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été adopté, pas avant. Les délibérations sont affichées après la séance au cours de laquelle elles ont été votées.

Éric Barthélémy demande si c'est une nouvelle loi. Éric Lyobard répond que c'est une loi applicable depuis le 1^{er} juillet 2022.

Georges Roméo demande si le PV sera envoyé comme avant. Éric Lyobard répond qu'il sera envoyé une fois validé.

Éric Barthélémy demande s'il est possible d'envoyer un compte-rendu. Éric Lyobard répond que le compte rendu n'existe plus.

Coupe forestière

Éric Lyobard rappelle qu'il n'y avait pas assez de volontaire pour lancer un programme d'affouage. La parcelle sera mise à la vente. Il précise qu'il a des contacts pour réaliser la coupe.

Éric Barthélémy demande si cela reste de l'affouage, tel que le code forestier le définit. Éric Lyobard répond que oui et qu'il sera demandé au prestataire de revendre le bois aux habitants d'Eygalayes. Il donne lecture de la délibération.

Voté à l'unanimité

DECI -demande de subvention

Éric Lyobard rappelle qu'une première demande de subvention DETR a été refusée et qu'il y a lieu de faire une nouvelle demande. Il rappelle que l'étude a été imposée par l'État, que le bureau d'étude a proposé plusieurs scénarios. Il pense que la priorité, c'est la sécurité du village.

Éric Barthélémy indique que le bureau d'étude propose des solutions curatives et non préventives comme le débroussaillage.

Éric Lyobard met au vote la demande de subvention DETR.

Voté à l'unanimité

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Éric Lyobard informe que, sur autorisation du conseil municipal, le maire aura la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Annie Pascal demande quels montants cela représente.

Éric Lyobard indique que :

- Sur le budget principal 2023, il était prévu : 45 393.45 € en dépense d'investissement. L'autorisation porte sur un quart des crédits, soit 11 348.36 €
- Sur le budget annexe 2023, il était prévu : 162 558.98 € en dépense d'investissement. L'autorisation porte sur un quart des crédits, soit 40 639.74 €

Vote POUR « 3 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 2 » Georges Roméo - Annie Pascal

Participation du budget annexe vers le budget principal

Éric Lyobard rappelle que des dépenses sont imputées au budget principal mais concernent le budget « eau & assainissement » : électricité de La Stèle et de la station d'épuration... Lors du transfert de la compétence vers l'intercommunalité, il faudra justifier les dépenses incombant au service de l'eau. Il y a donc lieu de délibérer sur la participation du budget « eau & assainissement » vers le budget principal.

Voté à l'unanimité

Délibération autorisant le maire à signer une convention pour le déneigement

Maximilien Girard, directement intéressé, quitte la salle.

Éric Lyobard demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec un prestataire pour le déneigement. Si la rémunération du prestataire doit être augmentée, il indique qu'il consultera les conseillers municipaux.

Voté à l'unanimité

Maximilien Girard revient.

Subvention classe de mer pour l'école de Séderon

Éric Lyobard présente le projet de classe découverte à la mer et indique que la participation demandée aux communes est de 100 € par enfant résidant sur la commune, soit 300 €uros.

Voté à l'unanimité

Point sur la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

Éric Lyobard rappelle qu'une procédure de récupération des concessions du cimetière à l'état d'abandon

est en cours. C'est une procédure longue (plus d'un an) et encadrée. Il a été procédé à un recensement des concessions concernées avec deux administrés. Plusieurs périodes d'affichage et de retrait d'affichage doivent se succéder.

Éric Barthélémy demande combien de concession sont concernées. Éric Lyobard répond qu'il y en a huit. Nicolas Armand indique qu'un concessionnaire s'est manifesté.

Éric Barthélémy demande si ce sont des concessions trentenaires. Éric Lyobard répond que non ; ce sont des concessions perpétuelles, car les concessions concernées doivent avoir plus de trente ans. Il indique qu'il faudra prévoir des dépenses au budget pour les travaux qui seront à faire à l'issue de la procédure.

Éric Barthélémy demande s'il y a une possibilité d'agrandir le cimetière. Éric Lyobard répond qu'une partie des jardins partagés pourrait être utilisée.

Point sur le raccordement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du quartier de La Saulce

Éric Lyobard rappelle que des subventions à hauteur de 80 % du prévisionnel de travaux ont été obtenues. Compte tenu du transfert de la compétence, les travaux pourraient démarrer en 2025. Des demandes de devis pour la maîtrise d'œuvre ont été demandées. Une seule réponse à ce jour : 19 890 € TTC. Éric Lyobard donne lecture du planning de la mission.

Annie Pascal demande pourquoi il faudra attendre 2025 pour le démarrage des travaux. Éric Lyobard répond que l'étude constitue le démarrage des travaux, que le planning a été proposé par le bureau d'étude.

Mise à disposition de la salle communale et prêt du matériel communal

Éric Lyobard informe qu'une délibération de 2010 fixe les modalités du prêt de matériel. Il en donne lecture. Il était prévu le dépôt d'un chèque de caution. Rien n'est prévu pour le prêt de la salle. Il propose que les associations bénéficient d'une mise à disposition gratuite et que les habitants aient une mise à disposition gratuite une fois par an.

Éric Barthélémy demande pourquoi les habitants n'auraient qu'une seule gratuité par an. Éric Lyobard considère que ce sont les associations qui amènent de la vie et du dynamisme dans le village.

Éric Barthélémy demande s'il sera défini une capacité d'accueil et les activités permises. Éric Lyobard propose d'établir un règlement, de fixer une caution. Il propose l'installation d'un défibrillateur.

Éric Barthélémy pense que prendre la décision aujourd'hui serait précipité, qu'il faut prendre le temps de la réflexion.

Georges Roméo propose de se renseigner sur les pratiques dans les autres villages.

Éric Lyobard propose d'établir un règlement et de le valider par une délibération.

Questions diverses

- ⇒ Éric Lyobard souhaite remercier les habitants et les pompiers pour leur présence à la cérémonie du 11 novembre.
- ⇒ Éric Lyobard informe que le curage de la station d'épuration a été effectué, que le prestataire a donné satisfaction. Un arrêt du fonctionnement de la station avait été anticipé afin de sécher les boues.
- ⇒ Éric Lyobard informe que le panneau d'affichage a été rénové par Christophe Chanu.
- ⇒ Éric Lyobard informe qu'il y a un blocage concernant les travaux pour l'accès à la fibre car ENEDIS refuse que la ligne passe soit supportée par un de leur poteau ; il faudra donc implanter un nouveau poteau, vraisemblablement contre les logements communaux. Le raccordement des habitations est prévu courant avril mai 2024.
- ⇒ Annie Pascal informe qu'il y a un nouvel habitant à Eygalayes et qu'il a nettoyé l'andrône.

Fin du conseil municipal : 17H07

Interventions du public :

- ❖ Pourquoi une seule gratuité par an et par personne pour la salle ?
- ❖ Nettoyage du réseau pluvial.
- ❖ Vérification du bon fonctionnement des compteurs d'eau.

Le secrétaire,
Nicolas ARMAND

Le Maire,
Éric Lyobard